La Gazette Amaporte

n° 12

Plumes d'Anjou

En cette belle fin de soirée ensoleillée du vendredi 27 mai, Cécile, notre secrétaire adjointe, Danielle, notre tutrice fromage chèvre et moi-même sommes partis chez Jean CARTRON à St Saturnin. Alain CHAZERAULT & Philippe VUILLAUME nous attendaient.

Jean & Philippe de l'Amap des Goganes, nous ont raconté leurs expériences suite au financement de 30 000 € du GAEC terres de Goganes (maraîchage) de Vincent FAVREAU et Denis MOREAU. Il a alors été crée le collectif « Solanum Tuberosum » (nom latin de la patate), qui a pu réunir 25 600 € auprès de 34 épargnants solidaires, somme destinée à un prêt remboursable.

Alain, à son tour, nous expliqua son projet.

« Suite à l'arrêt total des volailles industrielles, en juillet 2010 et l'orientation de l'ensemble de la ferme en agriculture biologique, des aménagements conséquents sont en cours de réalisation.

- réaménager un bâtiment de 375m2 qui lui sera entièrement consacré, avec une poussinière isolée et chauffée, des cases, trappes et portes de sortie et des fenêtres lumineuses...,

- effectuer des améliorations pour la cellule de stockage des céréales avec système de ventilation,

- l'achat d'une chambre froide d'occasion attenante à l'abattoir,

- le réaménagement de l'abattoir (extension de la couverture et création d'une zone d'expédition indépendante, changement en parois plastifiées lisses + plafond, réaménagements des éviers, installation d'un système d'égouttage des volailles) et d'un système de filtration et d'épuration des eaux usées.

Ces investissements devront être financés par un emprunt.

Je pourrai éventuellement m'adresser à une banque **mais compte tenu du caractère solidaire de cette activité Amapienne**, je préfère plutôt solliciter les 3 Amap (des Goganes, Naturamaporte et lles Goganes Nantaise) pour **contracter un prêt solidaire et équitable**. »

Estimation du projet: 7 500 € dont

cellules stockage céréales	1 500 €
réaménagement du bâtiment volailles	2 000 €
chambre froide	1 000 €
réaménagement de l'abattoir	1 000 €
filtre à paille puis roseaux	500 €
main d'œuvre (1)	1 500 €

(1)La part de main d'œuvre comprend essentiellement un complément d'heures pour Jacques, le salarié que j'embauche déjà pour l'abattage (emploi réinsertion sociale).

Après d'échanges forts intéressants et constructifs, on décida les points suivants :

- Création d'un collectif prêteur/emprunteur « Plumes d'Anjou » désigné parmi des amapiens. Il sera le lien entre vous et moi. Il assura le bon fonctionnement administratif et organisera le projet dans un esprit de solidarité et d'équité.

- Bien qu'il en soit une émanation, ce collectif n'appartient pas à l'AMAP. Il est une association « de fait » sans structure juridique et non soumise à la loi 1901.

- Le montant emprunté pour 5 ans sera constitué en parts de souscription de 75 plumes à 100 € ce qui permettra d'engager un maximum de familles. Le taux du prêt sera de 2%.

- Le collectif sera mis en place pour la durée du projet et prendra fin au dernier remboursement. Il s'appuiera sur un règlement intérieur que chaque membre devra signer. Une adhésion sera demandée à chaque souscripteur avec une contribution de 5 € pour les frais de secrétariat (frais d'envoi pour les convocations annuelles, enveloppes, copies. Le reliquat sera restitué à la fin du projet).

- Chaque membre recevra un certificat de versement une fois son chèque encaissé.
- Le contrat de prêt sera enregistré aux Impôts pour un coût d'environ 80 € qui sera à la charge d'Alain.
- Le collectif collectera auprès des amapiens les 75 plumes, puis prêtera la somme collectée au producteur. A chaque fin de période (tous les ans au 30 septembre), le producteur remboursera 1/5ème de l'emprunt majoré des 2% d'intérêts au collectif. Celui-ci remboursera alors ses membres.
- A chaque réunion annuelle, Alain informera des avancées du projet financé et de sa ferme.
- Le collectif sera dissout après le dernier remboursement des échéances.

Le dimanche suivant, Danielle et moi-même sommes partis réaliser une petite vidéo sur la ferme des Harbaux. Vous pouvez visionner cette vidéo sur notre site internet.

Lundi 20 juin à 20h30, une réunion d'information et d'adhésion au projet aura lieu dans la salle de cours en face de l'entrée de la jardinerie du Fresne.

Il restera à trouver les représentants du collectif parmi les 3 Amaps concernées.

Des retombées seront notables :

-meilleurs suivis de l'élevage (mortalité, croissance) et de son alimentation (conservation, fabrication)

-possibilité d'augmenter le rythme des livraisons (tous les 2 mois pour 2012)

-amélioration des conditions d'abattage et par là même de sa qualité.

En attendant, demain :

D'avance merci de m'accompagner encore un peu plus vers une agriculture paysanne, durable et biologique

Alain

Naturamaporte n'a toujours pas de logo !!!!

Beaucoup d'associations possèdent leur logo. Nous, on n'en a pas. Celui d'Anne-Marie, notre tutrice légumes, se trouve sur notre site.

Notre sympathique conseil d'administration présidé par Jean aimerait en sélectionner un.

Alors, n'hésitez pas à nous en proposer. Fabrice, notre ancien tuteur légumes, vous présente le sien :

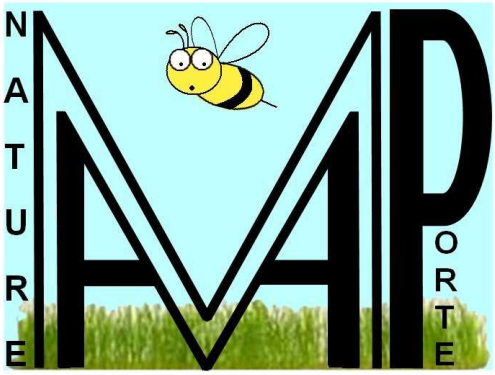

QU'EN EST-IL DE LA SECHERESSE ?

Par Marie-Pierre de la Bretèque (tutrice légumes secs)

Ce vendredi 20 mai 2011, j'ai demandé aux producteurs présents si l'absence de pluie leur posait déjà des problèmes. Voilà leurs réactions prises sur le vif :

Le pain :

Le temps sec ne pose pas en soi un problème au boulanger, mais si la récolte de blé est faible, le prix des céréales, donc de la farine, grimpera… Marie Larcher ne se veut pas pessimiste avant l'heure…

Les œufs :

Il y a eu une légère augmentation du prix des céréales et Catherine Louapre a décidé de modifier les rations données à ses poules. Ce « bricolage », comme elle le dit elle-même, a eu un effet immédiat : une chute de moitié du nombre d'œufs produits ! Heureusement, Catherine a retrouvé un équilibre dans l'alimentation donnée à ses poules, elle a pu fournir les 2/3 des œufs prévus pour ce jour. Cette aventure l'incite à s'approvisionner le plus localement possible pour l'an prochain et à réfléchir aux rations les mieux adaptées…

Les fromages de chèvre :

Le pâturage n'est plus suffisant et il y a une difficulté d'approvisionnement. Les producteurs se posent la question de réduire leur cheptel par la suite. Pour l'instant, Jean-Christophe et Sylvie Luce apprécient l'entraide au niveau des producteurs : Philippe Thomas leur a fourni de la luzerne et Alain Chazerault de la paille.

Les légumes :

Ludovic Fruchaud n'est pas alarmiste, mais il restreint déjà l'arrosage. Ses productions sont très en avance et il a un gros souci de semis avec la chaleur.

Il compte limiter les légumes trop gourmands en eau, comme le céleri rave ou les radis, et attendre la pluie…

Les produits laitiers :

L'inquiétude se fait nettement sentir avec une baisse considérable du volume de fourrage au printemps (jusqu'à 80% en moins). Les betteraves fourragères doivent être arrosées. Les bêtes sont au pâturage, mais l'exploitation n'a aucune réserve devant elle… Il faudrait que la pluie se décide avant le 15 juin. Les producteurs s'interrogent sur le nombre d'animaux à nourrir pour l'hiver prochain puisqu'ils n'ont pas de stock.

Merci !

Magali & John ne sont plus tutrice et tuteur de la viande bovine.

François Touchet, sa famille et le conseil d'administration vous remercie pour votre implication au sein de Naturamaporte.

Bonjour!

Janne Krembel remplacera nos amis Magali et John, Vendredi dernier, elle a assistée à son premier conseil d'administration.

Janne recherche un co-tuteur (tutrice) pour l'aider.

Agenda …

Assemblée générale Salle des fêtes de Ste Gemmes sur Loire
le vendredi 25 novembre 2011
de 18h à 20h30 pique-nique après la livraison au Fresne
AG de 20h30 à 23 h
(il ne va pas faire chaud)

Dimanche 26 juin

Philippe Thomas (producteur de légumes secs) invite tous les amapiens à un pique-nique dans son domaine.

Chaque plat apporté sera mis en commun.

Lieu : La rue, 49700 Denezé sous Doué

Plus d'informations : contactez au 02 41 68 02 25 notre tutrice légumes secs : Joëlle GOUVRION (joelle.gouvrion49@orange.fr)

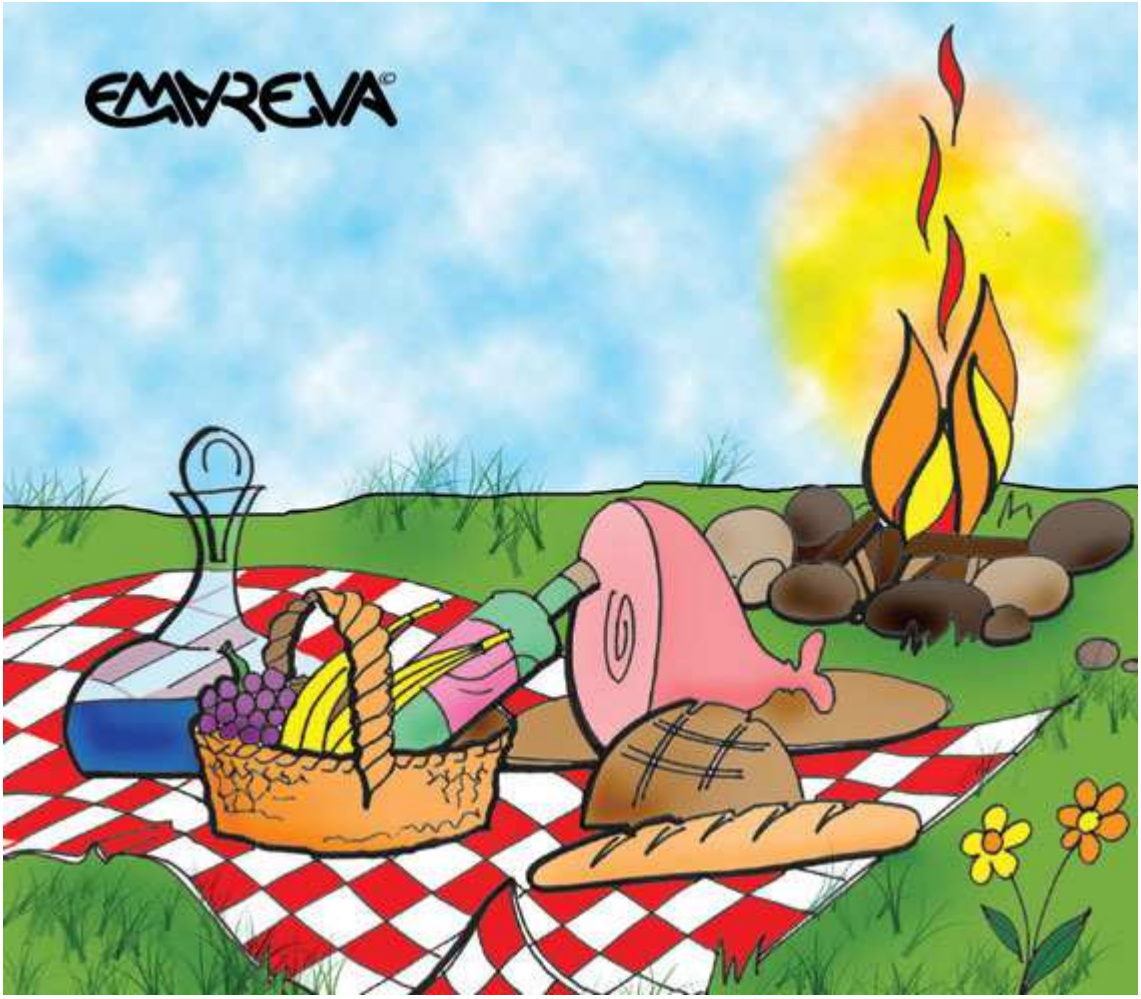

Livraisons de cet été

N'hésitez pas à contacter votre producteur, votre tuteur, votre entourage afin de vous organiser pour les livraisons. De même, il se peut que vous soyez parti en vacances. D'autres amapiens restent ou partent à d'autres périodes. Alors échangez, communiquez.

Commande volailles mi-juillet

Noël 2011 vous semble loin mais il faut anticiper vu la longue durée d'élevage de ces volailles. Les oies sont déjà arrivées et il faudra démarrer les futures poulardes et coqs de Noël dès cet été.

Merci de me retourner vos contrats pour la mi juillet

Bertrand

Questions diverses

Régulièrement, des questions sur les livraisons se posent à nos amapiens et à nos producteurs.

On retrouve les mêmes problèmes dans les autres Amaps.

Le conseil d'administration composé du bureau, des tuteurs et des producteurs a pris position lors de son CA du 6 mai et du 17 juin.

- contrat d'ajustement en cas de proposition de surplus de produits(Rab),

A partir de juillet, un contrat d'ajustement sera présent auprès de tous nos producteurs.

Les raisons:

Les producteurs doivent afficher (tableau) la nature et la quantité de produits supplémentaires proposés à la vente pour les raisons suivantes:

- Pour renseigner les amapiens
- Pour que l'association soit garantie ainsi que les producteurs de la traçabilité de l'échange. Ceci dans le but que la livraison ne soit pas considérée comme fonctionnant sur le principe d'un marché.

Si le respect de cette clause commune à toutes les Amaps n'est pas respecté, nos producteurs seraient dans l'obligation de respecter les normes sanitaires, d'étalages et d'emballages.

Une des différences entre une Amap et un marché :

L'Amap assure un revenu régulier aux producteurs par le biais de ses paniers.

Vous pouvez aussi consulter notre site ou revoir votre livret d'accueil pour vous remémorer les devoirs et les obligations au sein d'une Amap.

En conclusion, seul l'Amapien qui possède un contrat auprès du producteur pourra utiliser ce contrat d'ajustement.

Par conséquence, je suis Amapien avec 2 contrats « miel » et « œufs », je ne pourrai pas utiliser en contrat d'ajustement pour les produits laitiers.

- produits non pris par l'Amapien lors de la livraison

Normalement ce produit retourne au producteur. Pas de remboursement possible.

Des solutions :

Vous savez que vous n'allez pas venir, alors, demandez à un autre Amapien ou à une de vos connaissances.

Empêchement de dernière minute, vous pouvez appeler votre tuteur ou votre producteur afin **à titre exceptionnel** de trouver une solution adaptée aux circonstances du jour.

- rupture du contrat en cours

Pas de remboursement possible par respect du contrat initial.

En pratique : vous pouvez trouver et proposer à un autre Amapien de s'engager à votre place

- contrat découverte

Il sera validé et proposé lors du prochain conseil d'administration de septembre.

N'oubliez pas de consulter notre site, il est régulièrement mis à jour

http://nap49.canalblog.com/